

Monuments infos

JANVIER 2008

Numéro 43

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Lire le nouveau Monuments Infos : voilà un bon moyen de commencer l'année. Avec **page 2** : l'éditorial qui donne envie de prendre plein de bonnes résolutions, notamment celle de lutter contre la mise en place de la RGPP que dénonce l'UGFF-CGT dans le communiqué **page 3** ; **pages 4 et 5** : un bon exemple que la lutte peut payer c'est l'augmentation de la prime de sujétions spéciales obtenue par la CGT, ce qui nous donne l'occasion, **page 5**, de vous dire que pour avoir une CGT forte face à l'administration il faut voter en masse pour elle à la CAP des adjoints d'accueil ; **pages 6, 7 et 8** le compte rendu du CTP du 13 décembre avec notamment nos déclarations sur la RGPP et le bilan social ; on continue dans les comptes rendus avec les CHS : Paris-Emerainville **pages 8, 9 et 10**, et Centre-Est **pages 10, 11 et 12** ; toujours dans la thématique CHS **pages 12 et 13** un rappel utile en cette saison sur les ambiances thermiques ; on en termine avec la vague CHS avec **page 14** le compte rendu d'une visite à la Maison Clemenceau et le calendrier prévisionnel des CHS de 2008 ; **pages 15 et 16** : quand les statistiques nous rendent hystériques ; **page 16** : une sorte d'éloge funèbre pour l'institution des monuments historiques avant la grande rupture qui va tout balayer ; **pages 17 et 18** : La tribune est à vous avec des expressions d'agents du CMN sur les pertes de pouvoir d'achat, le sous-effectif et les difficultés de vivre dans ces conditions ; **page 18** : le communiqué intersyndicale des élus en CCP des contractuels pour dénoncer la surdité du CMN ; **page 19** : les superbes brèves de CMN ; et en **page 20** pas d'éphéméride (au prochain numéro) mais la déclaration de la CGT faisant suite aux annonces présidentielles du 8 janvier et toujours le petit bulletin pour adhérer...

Nous vous présentons nos meilleures luttes pour 2008 !!!!

Le SNMH-CGT vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2008.

Si nous souhaitons que cette nouvelle année soit placée sous le signe du progrès social pour tous et notamment en matière de pouvoir d'achat, ne nous leurrions pas face aux enjeux que recouvre d'ores et déjà 2008.

Car cette nouvelle année sera dans la continuité de 2007 et probablement de manière encore plus brutale.

En effet, 2007 fut une nouvelle fois une année de stagnation salariale (sauf pour notre président de la République qui s'est auto-augmenté de 172%), c'est le salaire minimum qui n'augmente que de 2,1% car le gouvernement a «appliqué strictement la loi pour déterminer les relèvements du SMIC», c'est la prime de Noël pour les allocataires des minima sociaux qui n'augmente pas (152,45 euros pour une personne seule) alors que cet été le paquet fiscal destiné aux plus riches a coûté aux contribuables la bagatelle de 15 milliards (soit un peu plus que le trou de la Sécurité Sociale).

Et si pour les travailleurs, les temps sont moroses, les actionnaires enregistrent des profits records qui avoisinent les 100 milliards (soit 8 fois le trou de la Sécurité Sociale ou 20 fois le coût des régimes spéciaux). Mais il n'y a pas que les travailleurs qui trinquent au travers de la perte du pouvoir d'achat et du rallongement des cotisations retraite, il y a également les retraités confrontés eux aussi à une perte du pouvoir d'achat, les malades dont la couverture de la Sécurité Sociale ne cesse de diminuer (médicaments, actes paramédicaux, transports sanitaires, franchise médicale...), et la CSG qui augmente...

2007 fut l'allongement de cotisations des régimes spéciaux. 2008 concernera l'ensemble des salariés du public comme du privé. 2007 n'a pas vu d'augmentation du pouvoir d'achat et il semblerait que pour 2008 les choses semblent mal barrées puisque 2008 préfigure une année à risque pour la conjoncture, avec une croissance en France inférieure à 2% et dont une crise internationale pourrait encore davantage assombrir l'horizon. C'est à minima 23 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, sans parler de ce qui se fera dans le privé...

Il ne saurait être pour autant question de céder aux Cassandres, mais bien de se mobiliser pour défendre nos acquis sociaux (retraite, sécurité sociale...), nos emplois et nos salaires. Et face à une ligne de pensée qui se voudrait unique, nous continuerons à lutter et à nous mobiliser pour d'autres alternatives et notamment pour une meilleure répartition des richesses. En 1983, 74% de la valeur ajoutée des entreprises partait aux salariés, aujourd'hui ce n'est plus que 66%. Renversons la vapeur !

Et la mobilisation pour le pouvoir d'achat commence pour 2008 dès le 24 janvier pour toute la Fonction publique.

Une fonction publique moderne au service de tous ne passe pas par la RGPP

Le Président de la République et son gouvernement annoncent –ou plutôt cherchent à imposer– une « révision générale des politiques publiques ».

Il s'agirait de mieux répondre aux intérêts des usagers, des contribuables et des fonctionnaires.

Mais, dans la réalité, bien avant que les mesures ne soient définies, un rapport parlementaire dévoile l'objectif réel qui est de réduire massivement le budget de l'Etat. Le chiffre de 14 milliards d'euros est avancé en première étape!

Après avoir vanté les exemples du Canada et de la Nouvelle-Zélande, Nicolas Sarkozy a, dans son intervention, mis en avant celui de l'Allemagne. Avec le même taux de dépenses publiques dans la richesse nationale, la France pourrait, selon lui, économiser quelques 150 milliards d'euros. Avec un tel raisonnement, une comparaison avec la Suède ferait apparaître 40 milliards de dépenses supplémentaires. Soulignons surtout que le président ne dit pas la vérité lorsqu'il affirme que « l'Allemagne n'a pas fait de choix fondamentalement différents des nôtres en matière de protection sociale ». En effet, pour ne citer que 2 exemples, l'Allemagne concède le financement des retraites complémentaires aux institutions privées et laisse également au secteur concurrentiel une plus grande part que la France en matière de dépenses de santé, ces deux aspects représentant à eux seuls la moitié des 150 milliards d'euros !

Alors un meilleur service public pour l'utilisateur ?

De fait, ce qui est proposé se traduirait par le désengagement de l'Etat, la fermeture d'un grand nombre de services de proximité. Il faudra, par exemple, faire des dizaines de kilomètres pour accéder à des services tels un tribunal des prud'hommes, un service de l'Équipement ou de l'agriculture, ces derniers devant être réorganisés au plan départemental ou interdépartemental. C'est également le cas des hôpitaux de proximité qui de-

vraient fermer au nom de la « recomposition hospitalière ». Le programme gouvernemental s'attaque également aux droits fondamentaux. Ainsi, par exemple, les malades souffrant d'une affection de longue durée devraient prendre en charge une partie du coût des dépenses de santé!

Une meilleure réponse aux intérêts du contribuable ?

Le contribuable est aussi un citoyen pour lequel les impôts doivent permettre de financer les services d'intérêt général. Avec le programme gouvernemental, celui-ci aura moins de services publics à sa disposition. La privatisation des services se traduirait de surcroît par des coûts plus élevés ainsi que le démontrent l'exemple de l'eau gérée par les sociétés privées.

Une amélioration de la situation des agents de la fonction publique ?

Le gouvernement prépare un plan de suppression d'emplois d'une ampleur inédite, des chiffres de l'ordre de plus de 200 000 emplois supprimés sont cités. Si ces suppressions ne pourront avoir qu'un effet marginal sur la résorption du déficit annuel (moins de 5%), elles préparent à l'évidence de nouvelles privatisations.

Les services de l'Etat seraient tous restructurés et organisés pour un grand nombre d'entre eux en « agences autonomes », mais avec quelles garanties pour les personnels ?

Les droits et devoirs statutaires des agents de la fonction publique – qui sont des garanties avant tout tournées vers les usagers – sont considérés comme des carcans.

Moins de services publics, moins de droits pour les citoyens, c'est un vaste plan de régression sociale. L'UGFF-CGT dénonce une politique menée sans aucune concertation qui traduit une volonté de passage en force alors que la fonction publique est un acquis de tous et que son devenir concerne tous les citoyens.

L'UGFF-CGT appelle à agir, pour défendre et rénover la fonction publique, pour plus et mieux de service public, comme le demandent les citoyens:

- en préservant au niveau national des outils d'intervention, de mise en cohérence des politiques publiques, de régulation et de contrôle,
- en maintenant et développant des services publics de proximité de qualité, accessibles à tous permettant un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes, dans le respect des missions et des qualifications des agents ,
- avec des coopérations étroites entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales pour répondre aux besoins qui s'expriment dans le souci de l'égalité de traitement,
- en démocratisant son fonctionnement, avec notamment des droits nouveaux reconnus aux usagers des services publics.

Les moyens financiers existent. L'UGFF-CGT porte l'exigence d'une rupture radicale dans la répartition des richesses créées et d'une véritable réforme fiscale, équitable et solidaire. Des services publics de qualité sont un élément de la compétitivité de l'économie du pays. C'est d'ailleurs au sein du secteur public que les plus grandes avancées (énergie, transport, santé publique,...) ont pu être réalisées ces dernières décennies.

C'est dans cet état d'esprit qu'elle prendra toute sa place dans la mobilisation nécessaire des personnels et des usagers pour une fonction publique garantissant l'égalité de traitement, répondant aux besoins et attentes et favorisant les avancées sociales sur l'ensemble du territoire.

Montreuil, le 13 décembre 2007

Accueil - Surveillance – Magasinage

Enfin, la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales !

La mobilisation des personnels des 22 et 23 juin 2005 a permis de grandes avancées pour toute la filière : le plan de transformations d'emplois, principale revendication du mouvement national de grève, permet **d'améliorer sensiblement les évolutions de carrière de la filière.**

Par ailleurs, les personnels avaient aussi revendiqué une révision des régimes indemnitaires : augmentation de 33 % de la prime de sujétions spéciales, une totale transparence sur les niveaux des régimes indemnitaires versés dans chaque établissement et une augmentation de la rétribution des personnels participant à l'organisation de manifestations privées, dites « mécénats ».

Sur ce dernier point, le ministère avait très rapidement confirmé lors du conflit son accord pour revoir ce montant. Après plusieurs interventions de la CGT-Culture pour que l'administration respecte les engagements de fin de grève, deux arrêtés dans le courant de l'été 2006 concrétisaient la revalorisation des taux.

Répondant à la demande forte portée par la CGT-Culture depuis plusieurs années, l'Observatoire des rémunérations, en avril dernier, a présenté aux représentants des personnels :

- un état détaillé des montants moyens des primes servies à l'ensemble des agents titulaires de la Culture par corps, grade et échelon
- des tableaux comparatifs entre les différentes filières, entre directions de tutelle, services et établissements, entre affectations géographiques.

Cette première étape de transparence, réclamée par les personnels, a permis de révéler de grandes disparités et a engagé l'administration à créer des montants planchers de l'IAT (et IFTS) grade par grade et à relever timidement ces planchers. Désormais, sauf rapport détaillé du supérieur hiérarchique, **tout agent de la filière accueil, surveillance et magasinage détient un montant minimum garanti d'IAT (et IFTS) et voit son indemnité augmentée automatiquement et régulièrement à chaque changement de groupe d'échelons.** C'est une première victoire, mais cette augmentation continue du volume de l'IAT (et IFTS) peut fournir à l'administration de nouvelles marges de manœuvres pour asseoir et développer sa politique d'individualisation des salaires et de rémunération au mérite via la modulation, même si la CGT-Culture n'en démord pas. La modulation des primes doit cesser.

Enfin, la CGT Culture revendique depuis 2002 **une augmentation de la prime de sujétions spéciales, seule prime attachée au statut des agents et donc non modulable.**

Instituée à la fin des années 60, cette indemnité spécifique reconnaît la pénibilité du travail posté dans les musées, domaines, monuments et archives au départ à forte affluence. Suite à la création du statut particulier des corps d'accueil, surveillance et de magasinage, un nouveau décret régleme l'attribution de cette prime et la généralise.

Mais, depuis 1999, la prime de sujétions n'a connu strictement aucune revalorisation. Or, alors que cette indemnité était, depuis de nombreuses années, payée sur le principe de la stricte égalité avec les collègues de la filière homologue de magasinage (par exemple les agents de la BNF), ces derniers ont connu une majoration en 2002 et en 2003. La prime de sujétions spéciales des personnels du ministère enregistrait ainsi un « décrochage » de 33 %.

Légitimement, les personnels, lors du mouvement de grève de juin 2005, réclamaient une augmentation de la prime de sujétions afin de la remettre au niveau des collègues de la filière de magasinage des bibliothèques. Dans le relevé de conclusions de fin de grève, le ministère s'était alors contenté de « prendre en compte la demande de rattrapage comme un élément de sa politique indemnitaire » mais sans indiquer précisément quant il procéderait à cette remise à niveau.

Pour la CGT-Culture, cette réponse était inacceptable et nous avons, dans nos rencontres régulières avec la DAG, le Cabinet du ministre, **les saisissant encore dernièrement par écrit**, remis ce sujet inlassablement sur la table.

Cette persévérance a payé : à force d'insistance, la DAG a enfin accepté de répondre à notre revendication sur la revalorisation de la prime de sujétions spéciales.

Par ailleurs, suite à la réforme de la catégorie C, il n'existe plus qu'un seul corps de catégorie C dans la filière accueil, surveillance et magasinage, le corps des adjoints techniques avec 4 grades.

Or, la prime de sujétions spéciales jusqu'à présent distinguait les montants suivant le corps des agents techniques devenus adjoints techniques de 2^{ème} classe et le corps des adjoints. La CGT-Culture avait alors interpellé l'administration sur la refonte de l'arrêté, fixant la liste des bénéficiaires et le montant de la prime. Le nouvel arrêté prévoira ainsi un montant unique pour l'ensemble du corps des adjoints.

	Aujourd'hui	1 ^{er} juillet 2008
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	537,23 € annuels	Environ 795 € annuels
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	596,84 € annuels	Environ 795 € annuels
TSC	702,49 € annuels	Environ 900 € annuels

Même si la CGT-Culture déplore que le rattrapage intervienne tardivement, ce sont là encore des améliorations à porter au crédit de notre mobilisation de juin 2005

Paris, le mercredi 19 décembre 2007

Election pour désigner vos représentants à la Commission administrative paritaire des Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage

Vous êtes adjoint technique de 2e classe (ex « agent technique »), adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe...

Vous êtes appelé(e) à renouveler pour trois ans la représentation syndicale au sein de la Commission Administrative Paritaire (CAP) des adjoints techniques d'accueil, surveillance et de magasinage.

La CAP est consultée sur de multiples points concernant les carrières individuelles des agents, en particulier :

- les titularisations,
- les promotions au choix ,
- les demandes de mutation,
- les notations, lors de recours sur les appréciations et la note chiffrée,
- les sanctions disciplinaires,
- les recours en cas de refus de formation professionnelle, de refus de demande de temps partiel, etc.
- les élus participent à la commission de réforme (accidents de travail, congé longue maladie...)

La CAP joue donc un rôle très important pour faire valoir les droits individuels des agents.

Des collègues militant(e)s et combattifs(ives)

Les représentants CGT, vous les côtoyez régulièrement sur vos lieux de travail. Vous les rencontrez dans vos services lors de réunions d'informa-

tion, lors des assemblées générales, luttant à vos côtés pour vos revendications.

Egalement, ce sont eux qui répondent présents au téléphone, qui vous informent dans les permanences syndicales, par messagerie électronique, etc.

Des porte parole attentifs(ives) et efficaces

Ils sont aussi vos porte parole auprès de l'administration pour un problème individuel ou lors d'actions collectives. Ils facilitent vos démarches par leur connaissance des règlements et des statuts, des services du ministère. Les élus de la CGT s'engagent à préparer collectivement les CAP avec des représentants du personnel de tous les secteurs. Ils informent par écrit et par téléphone des résultats des commissions. De nombreux agents, non syndiqués à la CGT, s'adressent à nous. Nous répondons toujours à leurs demandes sans exclusive, ni esprit de clientélisme. Mais, il faut bien le dire, solliciter la CGT sans l'appuyer, c'est se priver d'un surcroît d'efficacité.

**AVANT LE 19 FEVRIER 2008
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRESENTEE
PAR LA CGT CULTURE :
PLUS QUE JAMAIS, VOTRE
PARTICIPATION EST
INDISPENSABLE.**

La liste présentée par la CGT-Culture est complète sur l'ensemble des grades de la catégorie C de la filière accueil, surveillance et magasinage.

Elle est composée de collègues sur lesquels vous pouvez compter.

Elle est aussi représentative d'un maximum d'établissements de notre ministère.

C'est un gage supplémentaire d'un travail encore plus efficace.

Adjoints techniques principaux de 1ère classe

Monique CHEMIN (Château d'Azay le Rideau)
Pascal BOCOIGNANI (musée d'Orsay)
François SAINGRE (musée Fernand Léger)
Robert DUCROT (Archives Nationales)

Adjoints techniques principaux de 2ème classe

Stéphane EXIGA (musée de la maison Bonaparte)
Jérôme LEFAURE (école nationale supérieure d'art de Dijon)
Guilherme FERREIRA (musée du Louvre)
Anne LEVASSORT (Fort St André)

Adjoints techniques de 1ère classe

Wladimir SUSANJ (Archives nationales)
Manuel MERLET (musée du Louvre)
Christelle LAVIGNE (château de Versailles)
Laurence ARIAS (Château d'If)
Jean François DELHOUME (Ecole d'architecture de Marseille)
Virginie SOYER (musée Guimet)

Adjoints techniques de 2ème classe

Jean Elie STRAPPINI (Tours de Notre Dame)
Sylvie CONTARET (musée du Louvre)
David MAILLARD (château de Versailles)
Isabelle GUILLEMET (château de Chambord)
Francis FOURQUIN (musée Picasso)
Christian GALANI (musée du Louvre)

CTP du 13 décembre : Le CMN sur les récifs de la RMN et de la décentralisation

Déclaration liminaire de la CGT

Nous avons reçu hier, mercredi 12 décembre, la lettre de la ministre de la Culture adressée aux personnels et la note sur la RGPP (révision générale des politiques publiques) voulue par le président de la République. La CGT tient à s'exprimer solennellement et à réaffirmer avec force qu'elle fera tout pour s'opposer au démantèlement du service public culturel. Dans le cadre de cette nouvelle mission de développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, on annonce :

- un rapprochement CMN/RMN
- une deuxième étape de décentralisation

Après une première vague de décentralisation réglementée par voie législative, mais fragilisant entre autre, l'existence financière du CMN, on nous annonce une deuxième vague de décentralisation en confiant aux collectivités territoriales le transfert de propriété ou de gestion des monuments sur la base du volontariat ou sur simple convention (cf : les cadeaux aux amis politiques comme pour le Haut-Koenigsbourg, et ce sera au tour de Saint-Cloud, pour le moment).

Le rapprochement CMN/RMN est programmé mais sans autre information. Lorsque l'on voit que d'un trait de plume tout est liquidé, qu'on réduit le rôle des directions à un pilotage et que la gestion administrative est confiée à des opérateurs commerciaux avec l'objectif fixé de mieux maîtriser et réduire les coûts, on ne peut qu'être inquiets de l'avenir du CMN.

Après les musées gérés par la DMF et rattachés à la RMN viendra le tour des monuments historiques. C'est avec la RMN, tel que le proclame Thomas GRENON dans son message du 12 décembre :

- la filialisation de ses activités com-

merciales comme avec la société ARTLYS filiale de la RMN et société anonyme dont les personnels de droit privé ne sont pas régis par l'accord d'entreprise de la RMN mais par de simples conventions -ce sont des missions essentiellement commerciales dans un nouveau cadre juridique -C'est la multiplicité des statuts juridiques de ces filiales et des différentes entités composant la RMN Les conséquences désastreuses de cette réforme purement idéologique et dogmatiques sont : la casse du CMN, la casse de ses missions, des conséquences financières et humaines extrêmement graves pour les personnels du CMN, d'autant plus fragilisés que leur statut ne repose que sur une décision du conseil d'administration.

Par le rôle qu'elle va jouer dans la mise en oeuvre de cette réforme de la Fonction Publique, la direction du CMN devra prendre toute ses responsabilités et rendre compte de ses actes aux personnels.

Bilan social

La CGT avait dû batailler dur pour que le CMN présente annuellement un bilan social en CTP comme prévu dans les textes. Pour la deuxième année, c'est chose faite. Si ce bilan doit encore connaître quelques améliorations, celui-ci marque une nette progression par rapport au précédent et nous tenions à féliciter tout le travail fait et à remercier la direction et les Ressources Humaines pour la prise en compte de nos remarques. Par ailleurs, dans sa présentation, ce bilan est beaucoup plus clair et pédagogique.

Le bilan social se découpe en six chapitres : la répartition de l'emploi, les conditions d'emploi, la formation, les relations professionnelles, la santé, la sécurité et les conditions de travail et l'action

sociale.

Dans le chapitre concernant la répartition de l'emploi, on remarque une **perte, entre 2004 et 2006, de 63 postes de titulaires** en partie due au départ des Tuileries et de Chambord. En région parisienne, les avis de vacance ne trouvent pas de postulants car les conditions de travail y sont difficiles et le coût de la vie extrêmement élevé (transport, loyer...). Quand on sait que 2007 a très certainement accentué ce déficit de postes, la situation devient alarmante.

Concernant les **vacataires permanents**, quelques uns ont connu des titularisations d'autres des CDIisations, la plupart n'ont connu aucune mesure. Si les CDI permettent aux agents une meilleure lisibilité d'avenir (avec la disparition pour eux des contrats de un, six ou dix mois), cela ne fait que pérenniser la précarité. En effet, le nombre d'heures de travail n'est parfois pas suffisant, ils sont recrutés au plus faible indice, sans aucun déroulement de carrière. Cela est loin d'être satisfaisant pour la CGT. Concernant les **stagiaires**, nous avons réaffirmer qu'ils devaient être rémunérés (seulement 7% le sont), qu'ils ne devaient pas être des emplois déguisés (**en aucun cas un stagiaire ne peut être seul pour effectuer une mission, il doit être accompagné tout au long de son stage**). Pour les **personnes handicapées**, le CMN n'emploie que 1,55% de personnes handicapées (la loi a fixé un taux de 6%) et verse une contribution de compensation de 79 226,99 euros. Nous demandons que le CMN ait une politique volontariste quant au recrutement de personnes handicapées et demandons que sur le recensement figurent, entre autre, les recrutements directs de personnes handicapées.

Au second chapitre sur les

conditions d'emploi, il y a un déséquilibre flagrant sur le **temps partiel choisi** (qui concerne **10% des effectifs**, la très large majorité sont des femmes. Pour le **compte épargne temps**, 99 comptes ont été ouverts, les deux tiers par des contractuels, concernent davantage les hommes, et ce sont les groupes 1 et 4, les plus gourmands (le groupe 4 ayant la palme, difficile de conjuguer responsabilités et prise de congés.. ?). Nous aurons l'année prochaine son corollaire, le décompte épargne temps...Concernant **les rémunérations**, il nous est donné une moyenne brute annuelle et par groupe. Ce qui ne veut pas dire grand chose, c'est pourquoi, nous demande la plus basse et la plus haute rémunération par groupe, du budget primitif de la masse salariale, des charges... On constate un **doublé des congés pour grave maladie** et demandons au CMN d'en faire une analyse si cela est en relation avec les conditions de travail ou non. Sans vouloir dévoiler la situation personnelle d'agents, il est de l'intérêt de l'établissement et des agents que si ces congés grave maladie sont dus à des conditions de travail, que des actions préventives soient mises en place. Des tableaux nous ont été fournis concernant la sous-traitance pour le nettoyage, les espaces verts, la surveillance et la télésurveillance. Certains chiffres sont très élevés (113 463 euros pour le nettoyage des services centraux, 135 577 pour la surveillance de nuit à Saint-Cloud...). Au-delà de tout dogmatisme, il serait intéressant, notamment à l'heure où l'on prône à tout va l'externalisation, de comparer le coût de ses prestations avec ce que coûteraient de vrais emplois.

Concernant les questions de santé, sécurité et conditions de travail, il nous est présenté le nombre des projets d'aménagement mais pas le nombre de ceux réellement effectués (les agents du Panthéon ont notamment fait les

frais de vœux pieux qui sans leur mobilisation en seraient restés à ce stade), nous demandons également que figurent les métiers particuliers demandants des visites obligatoires annuelles, les visites de reprise de travail...

The last but not the least, nous avons demandé que dans le prochain bilan social figurent des bilans concernant la parité hommes-femmes, les travailleurs handicapés, d'activité de l'établissement, l'association du personnel et enfin un bilan plus complet concernant l'action sociale.

Décentralisation de la maison du maréchal Foch

« Symbole de la victoire française de la première guerre mondiale », « héros national et international », le maréchal Foch devient désormais d'intérêt local. Probablement que depuis 1941 où l'Etat en devient propriétaire conjointement avec la ville, puis en 1948 où l'Etat en devient cette fois pleinement propriétaire, le maréchal Foch est passé de mode. Les derniers poilus quasi tous disparus, l'occupation allemande oubliée...ce n'est pas dans cette maison qu'on allait développer les ressources domaniales, multiplier le chiffre d'un comptoir de vente, drainer des foules à 9 euros le droit d'entrée... alors, Ferdinand, ta ville natale t'accueille de nouveau et l'Etat te souhaite « Bon débarras »....

Contre la CGT

Abstention CFDT et FO

Pour administration

Remise en dotation du château de Puyguilhem

En toute « cohérence » avec sa volonté doublement affichée de débarrasser le CMN de ses monuments (première vague de décentralisation qui comprenait initialement 38 monuments sur 115 et celle à venir dans le cadre de la RGPP), le ministère de la Culture remet en dotation au CMN un nouveau monument qui prend donc

aujourd'hui une dimension d'intérêt national (plus que le Haut-Koenigsbourg, la Graufesenque.. ?). C'est un joli château de Dordogne datant du début du 16^{ème} siècle qui, nous dit-on remarquable sous plusieurs aspects, architecture évoquant fortement les châteaux de la Loire (fallait-il pour autant se débarrasser de Chaumont-sur-Loire pour récupérer son « équivalent » en terre périgourdine.. ?).

On pourrait en CTP presque s'étrangler d'indignation lorsque le CMN prétend faire mieux que le précédent gestionnaire quand on sait à quel point ledit CMN s'est vu tancé par les collectivités territoriales pour sa gestion calamiteuse des monuments (le plus emblématique étant probablement la Graufesenque). Par ailleurs, au travers de la présentation de ce monument, on voit à quel point l'intérêt culturel disparaît au détriment d'un intérêt plus financier. On parle davantage de ressources domaniales que d'en développer la fréquentation, et ne parlons pas d'y ouvrir un comptoir de vente, les visiteurs étant des familles plutôt modestes et que les personnes modestes ne chercheront pas à s'enrichir intellectuellement...

Bref, à part ces nombreux désagrèments, pour la CGT, l'Etat est pleinement dans son rôle lorsqu'il prend en charge des monuments afin de les protéger et d'en élargir au plus grand nombre leur connaissance.

Vote pour à l'unanimité

Changement d'horaires des tours de La Rochelle

Les agents des tours attendaient ces changements depuis longtemps, c'est chose faite. Néanmoins, avec une amplitude horaire plus large et un sous-effectif criant (3 postes de titulaire au lieu de 7), s'il est de l'intérêt du service public de mieux adapter ses horaires d'ouverture, il est de la responsabilité de l'établissement d'ouvrir les monuments en toute sécurité et c'est ce que nous avons rap-

pelé.

Vote pour à l'unanimité

Questions diverses de la CGT

Acter la mise en place de différents groupes de travail:

Suite à nos multiples demandes, nous avons obtenus la mise en place d'un calendrier de différents groupes de travail : 1) Association du personnel, 2) Dotation habillement, 3) Formation diplômante de sécurité, 4) Effectifs monuments par monuments.

Association du personnel

(CA du 30 novembre) : il ne suffit pas que le CMN fasse le même

constat que la CGT, à savoir que cette association est purement inique puisqu'elle exclut tout agent de province, il faut trouver des solutions pour que tout agent contractuel du CMN puisse bénéficier de cette association. Quelles prestations avec quel financement.

Dotation habillement

(CTP du 22 novembre) : année après année, on nous fait remonter des problèmes (vêtements arrivant trop tard dans la saison, non prise en compte pour l'agent de «ristourne»...), aussi, nous demandons à ce que le CMN nous consulte annuellement sur les dotations habillement afin de pou-

voir réagir en amont et non plus après coup.

Formation diplômante de sécurité (idem)

Effectifs monument par monument (CHS NOIDF) : le sous-effectif est tellement criant au CMN qu'il est impératif d'élaborer un diagnostic précis là où il existe et de cesser d'accroître la précarisation de vacataires (nombre d'heures insuffisant, contrats de plus en plus courts...).

N'hésitez pas à nous faire remonter vos revendications pour ces différentes thématiques.

CHS Paris Emerainville du 29 novembre 2007

Rapport accidents de travail 2006

La CGT signale que 50% des accidents hors trajet sont des chutes de personnes dues à des sols, des escaliers en mauvais état. Il faudrait faire un plan de prévention et ouvrir une réflexion à ce sujet. Le directeur répond que certains administrateurs ont fait poser des bandes anti-dérapantes mais ne peuvent pas toujours agir à cause des ABF. Il retient l'idée de la CGT : établir une fiche conseil avec les exemples des monuments qui ont déjà fait quelque chose. M. Lagache, inspecteur d'hygiène et sécurité, demande si on connaît les horaires de ces accidents car il a remarqué des problèmes d'éclairage dans beaucoup de monuments (le matin et le soir il fait sombre, s'y ajoutent des problèmes de gel dans certains endroits). M. Bertazzon, chargé de mission, répond que l'on a bien les horaires mais qu'ils ne sont pas significatifs car les accidents ne sont pas assez nombreux pour faire statistiques.

Fiches jurisprudence

Lors de chaque CHS sont présentées des notes de jurisprudence montrant les responsabilités en

cas d'accident du travail. A ce titre, les notes présentées à ce CHS démontrent que l'employeur est tenu à une obligation de résultats pour la santé physique et mentale de ses employés. La faute de la victime n'écarte pas forcément la responsabilité de l'employeur, l'employeur a nécessité d'évaluer les risques. Il est important de faire des documents écrits, des consignes et de veiller à leur application au travers de l'encadrement, de la formation et d'une attention particulière pour les nouveaux agents.

Notes de service aux administrateurs

La CGT demande à propos de la permanence d'urgence qu'il soit précisé qu'un référent permanent soit désigné chaque jour ainsi qu'un référent sécurité (pour les évacuations...) et que les deux responsables soient notés au planning. Le directeur répond que le référent sécurité permanent est l'administrateur, l'ACMO ou un agent désigné par l'administrateur en leur absence. Tout ça est bien joli, sauf que dans la vie réelle des monuments bien loin du siège et de ses belles paroles, des monu-

ments ouvrent (la Chapelle expiatoire pour n'en citer qu'un) avec uniquement des vacataires occasionnels sans aucune formation ni incendie ni premiers secours... Le CMN répond à cela qu'il existe un livret d'accueil pour les vacataires (espérons qu'il est bien diffusé pas comme le livret concernant la notation par exemple) ainsi que des fiches sur intranet (encore faut-il y avoir accès, savoir s'en servir et que les vacataires soient au courant). Il est également envisagé une forme de parrainage par des agents fonctionnaires, mais au rythme où vont les choses ce sont les vacataires occasionnels qui parraineront les fonctionnaires en tant qu'espèce en voie d'extinction. On apprend ainsi, que ce qui prime pour mettre un vacataire à la chapelle expiatoire plutôt qu'un agent titulaire, c'est la possibilité de faire des visites commentées ! Au diable donc la sécurité !

Dossiers monuments

Arc de Triomphe

Travaux en cours : mise en conformité de l'installation de la climatisation de la billetterie, des bureaux de la surveillance et du comptoir

de vente, réfection du pavage du terre-plein. Travaux programmés : réfection des contrôles entrées et sorties, entretien rampes des escaliers, reprise du traitement anti-dérapant sur le dessus marches métalliques, remplacement de la trappe en pierre de la salle du musée, réfection des guérites de la terrasse, serrures des portes et alimentation électrique.

Il n'y aura finalement plus de transfert du comptoir de vente dans la salle des palmes, mais il restera sur son emplacement provisoire (règle bien établie au CMN où le provisoire devient définitif).

Panthéon

Episode I : La guerre des Algécos : le CMN revient sur une décision CHS d'avril 2007 en ne les remplaçant pas. Episode II : Les agents contre-attaquent : grève en novembre 2007. Episode III : Le retour de Tibéri : enfin, il donne un avis favorable pour l'installation de nouveaux algécos (qui ont douze ans d'âge, combien feront les prochains ? A ce rythme ils finiront peut-être par être classés monuments historiques).

La suite de cette fabuleuse saga dans le prochain Monuments Infos...et que la force soit avec vous...

Aujourd'hui, on attend pour l'installation de nouveaux algécos l'accord de la commission d'urbanisme et l'avis de la DRAC. Par ailleurs, des réparations des anciens algécos ont été faites (les premières vraies réparations en 12 ans (!) : nettoyage du toit et des chenaux (jamais fait !), étanchéité des toits, néons changés, prises électriques réparées, trous dans les sols réparés. De plus, des projets de locaux pérennes nous ont été présentés lors d'une réunion à l'Hôtel de Sully (avec rétroprojecteur et tout et tout) le 6 décembre et seront proposés aux agents.

La CGT signale un problème d'éclairage à la sortie du monument et au niveau de la sortie des algécos. Il devrait être pris en compte avec le problème d'éclairage

du comptoir de vente et de la billetterie. La CGT prévient qu'il est urgent de rénover le circuit électrique, l'électricien lui-même ayant refusé d'intervenir à cause du risque d'incendie. Le directeur s'engage à ce que ce soit fait.

Chapelle expiatoire

La chapelle est réouverte depuis la mi-décembre après les travaux d'aménagement de l'accueil. On peut souligner là une très forte amélioration des conditions de travail. Il faut néanmoins rafraîchir les locaux sanitaires qui sont dans un état vétuste. La vérification du paratonnerre se fait désormais tous les ans alors qu'avant c'était tous les cinq ans. Un point chauffant est à prévoir dans la chapelle pour l'agent posté.

Conciergerie

En 2008 sera revu un nouvel agencement de la billetterie qui posait de gros problèmes d'ergonomie et de conditions de travail car son déplacement semble impossible. La billetterie sera aménagée afin que deux personnes puissent y travailler ensemble. Il nous semble urgent d'améliorer avant tout les conditions notamment thermiques pour que le travail soit à peu près supportable. Sont également prévus des aménagements pour des vestiaires hommes-femmes et pour les ateliers du patrimoine dans les anciens locaux du tribunal de grande instance. L'installation d'un point d'eau pose problème. En effet, le nouveau président de la cour d'appel fait traîner les choses car il faut savoir comment le palais de justice fera payer la consommation d'eau. Le nettoyage des maçonneries intérieures prévu il y a trois ans est encore reporté... Nous avons demandé s'il était prévu un nouveau circuit de visite intégrant la Sainte-Chapelle mais apparemment ce n'est pas encore d'actualité.

Sainte-Chapelle

Toujours des problèmes au niveau des statistiques (voir article

dans ce numéro) mais depuis ce CHS, le problème a été momentanément réglé par la suspension des statistiques à la billetterie au grand soulagement des agents et des visiteurs. Nous avons signalé des problèmes de chauffage dans la chapelle et, en ce qui concerne le déménagement du comptoir de vente se trouvant actuellement dans la chapelle basse, il est prévu que celui-ci se fera quand les travaux de restauration débiteront dans la chapelle basse. De là à avoir une date à ces travaux, il ne faut point trop en demander...

Avenue Victoria

Il pleut dans les bureaux...Des travaux sont prévus afin de réparer les dégâts des eaux.

Notre Dame

Cette année la tente est arrivée avec trois mois d'avance par rapport à 2006 : youpi ! A Notre-Dame, à seulement 500 mètres de Victoria, ça devient beaucoup moins classe car là il y pleut des fientes de pigeons sur la fenêtre du bureau de la régie. Autre problème récurrent, les ambiances thermiques pour les agents postés à la tour sud restent difficilement supportables malgré les aménagements effectués. Quand les agents boivent, c'est la caissière qui trinque (humour) puisque le câble qui sert à alimenter le point chauffant de la tente d'accueil des agents de surveillance empêche la porte de la billetterie de fermer correctement, c'est donc la caissière qui se retrouve dans les courants d'air...Comme quoi à toute solution, il y a un problème.

Palais Royal

Aucune fiche de monument n'est présentée. L'ABF, faisant office d'administrateur, n'était pas là. L'ACMO a démissionné (et un de plus !). Le palais royal risque bientôt de quitter le giron du CMN (et un de plus !), les agents sont très inquiets quant au devenir de leur monument et à leur propre devenir. Espérons que le CMN fera mieux

que pour la décentralisation, mais le niveau étant tellement bas, qu'il ne pourra que s'améliorer...

Hôtel de Sully et services du siège

Parmi les travaux réalisés à l'**Hôtel de Sully**, on trouve l'installation de stores à l'**orangerie** dans les bureaux de la DAF (exposition plein sud ... ouf...). Egalement l'installation d'une main courante pour accéder aux sanitaires en sous sol et l'aménagement d'un espace vie en ces mêmes sous sols de l'orangerie...

Les peintures dans la chambre des gardiens et du bureaux des mécénats ont été refaites.

Parmi les travaux programmés, la réfection de l'escalier des gardes qui avait occasionné un grave accident du travail est prévue en début d'année. Des réfections de sanitaires sont également prévues en 2008.

Toutes les vérifications et contrôles obligatoires ont été effectués et les formations extincteurs et exercices d'évacuation seront effectués en 2008 pour tous les services du siège... Administrateurs, prenez exemple sur le siège...

Y'a pas que dans les monuments qu'on en bave...

En outre, a été présenté à ce CHS le rapport de la visite du CHS des 19 et 20 juillet à l'Hôtel de Sully (la CGT en était) et là, on a pu constater que la situation n'est pas idyllique pour tous au siège du CMN. En effet, dans certains bureaux, les agents sont en surnombre, ont peu d'espace à cause de l'exiguïté

des lieux et de l'encombrement des bureaux et/ou subissent des ambiances de travail bruyantes, pour ceux qui sont nombreux ou sur la rue Saint Antoine par exemple. En prime, la plupart auront également droit à des ambiances thermiques à la limite du supportable lors des épisodes caniculaires (des fois au delà de 35° !!), ou froid en hiver, car en bout de circuit du chauffage central. Car bien évidemment travailler dans un monument historique implique qu'on ne peut pas installer la clim' partout et que changer le circuit de chaufferie est de l'ordre des travaux pharaonique. Si l'on ajoute à ça les peintures qui s'écaillent dans de nombreux bureaux, les nombreux sols qui présentent des risques de chutes, l'ergonomie à revoir pour de nombreux postes, les risques électriques dus à des branchements hasardeux, des escaliers dangereux... On peut s'étonner qu'il n'y ait pas plus d'accidents du travail à l'Hôtel de Sully. A croire que la réforme de la déconcentration du CMN a été imaginée pour désengorger l'espace à l'Hôtel de Sully... (mais non, c'est pas pour ça bien sûr...). Il y a donc encore du boulot pour améliorer les conditions de travail des agents de l'Hôtel de Sully.

Dans les bureaux **Quai des Célestins**, des travaux de réfection des sols, et des sanitaires du rez-de-chaussée ont été faits. Une VMC sera installée dans le local des agents d'entretien.

A **Emerainville** : Modification de cloisons pour la création de 3

postes de travail pour la cellule achats.

A **Nantes** : Dans les travaux programmés : la pose d'un garde corps et d'une rampe au niveau de l'estrade de la cuisine. Mais par exemple, la trousse de secours demandée depuis 2005 n'a toujours pas été constituée, espérons qu'il n'y ait pas d'accidents entre temps.

Pour le **Boulevard Morland** ça se complique car à part la pose de store et la vérification de la trousse de premiers secours, on peut considérer qu'aucune des recommandations faites lors de la visite du CHS du 13 décembre 2006 n'ont été suivies d'effet : que ce soit en ce qui concerne les éclairages de sécurité, la prévention des risques électriques, l'ergonomie des postes de travail, la rationalisation des rangements, la bonne tenue des registres et du document unique etc, etc... Alors que des fois, il suffirait de pas grand chose pour améliorer la situation... Il faut donc qu'il y ait une réelle prise de conscience pour que les recommandations du CHS ne restent pas lettre morte, il en va de la santé et de la sécurité des agents.

Prochaine visite CHS prévue le 29 janvier aux bureaux avenue Victoria.

COMPTE-RENDU DU CHS CENTRE EST DU 13 DECEMBRE 2007

Rapport sur les accidents de service pour 2006

61 accidents déclarés sur l'ensemble du CMN (2/3 pour les contractuels ce qui correspond aux proportions de l'effectif)

les accidents avec arrêts sont en baisse

2 accidents du travail pour Azay, Cluny et Talcy , 1 pour Bouges et

Fougères

les causes sont liées principalement aux chutes de personnes : proposition d'une vigilance particulière sur ce point (stages, signalétiques, bandes anti-dérappantes...)

Note de jurisprudence

Il s'agit d'illustrer des thèmes abor-

dés en CHS par des cas soumis aux tribunaux et ainsi de tirer des enseignements par des exemples concrets : nécessité d'évaluer les risques et d'y répondre en tenant compte de la réalité des tâches ; nécessité de faire appliquer les écrits, importance de la formation et de l'information...

Des notes de jurisprudence con-

cernent également les cas de harcèlement ; plus nombreux tant au civil qu'au pénal : répétition d'actes vexatoires, humiliants, gratuits, avec mise à l'écart, dénigrement, l'attitude active de l'employeur entraînant une dégradation des conditions de travail et de l'état de santé de la victime.

Notes de service transmises aux administrateurs

- nécessité de pouvoir joindre quelqu'un en cas d'absence de l'administrateur
- point sur les ambiances thermiques
- réflexion en matière d'alcoolisme
- nécessité d'actualiser le document unique d'évaluation des risques
- point sur le travail isolé

Dans les monuments

BUSSY

Les travaux pour retenir les tuiles sur la toiture de la ferme sont en cours ; les mesures de mise en sécurité ont été prises. L'aménagement de l'ancien logement de fonction est terminé pour accueillir le local de jour et des bureaux. Le CMN s'est engagé pour que l'isolation des portes et fenêtres de la salle d'accueil soit réalisée dès cet hiver. Une visite de Serge Lagache est prévue dans le monument.

CHATEAUNEUF

Une chaise ergonomique a été achetée pour la caisse comptoir (dernier CHS au CMN pour le château qui sera géré par la région à partir du 1er janvier 2008).

CLUNY

Déblocage de la trappe de désenfumage des salles basses du musée (en attente de déblocage depuis des années !) La commission de sécurité autorise la présence de 150 visiteurs en même temps dans le musée.

Le projet de l'emménagement intérieur de l'ancienne maison du directeur pour en faire des bureaux et salles pédagogiques a été pré-

senté au CHS pour des travaux qui commenceront au printemps 2008 ; l'escalier qui dessert les bureaux actuels, extrêmement dangereux (plus de 200 jours d'arrêts de travail pour une très grave chute !) ne sera plus utilisé après la fin de ces travaux.

PALAIS JACQUES CŒUR

La mise aux normes des armoires électriques a été réalisée. Nous avons alerté le CMN concernant les éventuelles conséquences sur le travail des agents en lien avec la gratuité dans ce monument pour les 6 mois à venir.

CATHEDRALE DE BOURGES

Pour l'installation d'une main courante dans l'escalier des tours il faut trouver le budget, et toujours rien à l'horizon...

NOHANT

Les plans d'évacuation ont été installés. La réflexion sur la cour de la ferme est toujours à l'étude.

BOUGES

Rien n'a avancé depuis le dernier CHS en ce qui concerne la rénovation des sanitaires et de l'escalier. Pour l'atelier d'entretien des rangements supplémentaires et une armoire ont été installés.

AZAY

La visite du CHS du 7/11/07 sur site a permis de faire le constat du manque de suivi et de prise en compte des remarques faites lors des derniers CHS.

Une programmation de travaux à réaliser pour 2008 a été demandée à l'administrateur ainsi que la tenue à jour du registre de sécurité.

Une étude est en cours pour la réalisation de travaux de la salle d'accueil avec le réaménagement des différents postes et de la réserve du comptoir de vente.

La restauration de l'ensemble des poutres de l'accueil est programmée pour le 2ème semestre 2008.

Une année très prometteuse pour

le château d'Azay-le-Rideau et peut-être une véritable prise en compte des problèmes de sécurité.

LA PSALETTE

La visite de CHS le 21/05/07 et celle de S. Lagache ont été nécessaires et décisives pour qu'enfin les choses changent au cloître de la Psalette. En quelques mois, voir quelques jours avant la réunion de ce CHS, de petits travaux ont été réalisés, ce qui améliore nettement les conditions de travail et de sécurité de ces 2 agents, rappelons que ceux-ci étaient demandés depuis plusieurs années.

Exemples: changement d'un tiroir caisse trop lourd et de la marche d'accès à la cabine caisse, pose d'un porte manteau, d'un éclairage de sécurité pour accéder à la cabine et de la prise en compte du travail isolé et des risques d'agression.

CHATEAUDUN

Peu d'avancées depuis le dernier CHS ; grosse campagne de travaux pour 2008 et 2009.

TALCY

Le problème lié aux sanitaires semble réglé. Les personnels logés sur place demandent des barres anti-intrusions. Les jardiniers sont toujours dans les algécos en attente de la démolition puis reconstruction d'un nouveau local. Des vestiaires ainsi qu'un nouvel équipement en électroménager ont été achetés. Un deuxième agent a obtenu l'habilitation électrique.

FOUGERES

L'arrivée d'un nouvel ABF semble simplifier les procédures pour les travaux à venir. Des fissuromètres et inclinomètres ont été installés et seront contrôlés tous les 3 mois. Les fissures apparues dans certaines parties du château imposent la fermeture de la salle pédagogique et des bureaux.

Une visite de Serge Lagache est prévue dans le monument.

PALAIS DU TAU

Pas d'avancées depuis le dernier CHS. Le stage « gestes et postures » est à nouveau demandé sur place avec un regroupement d'agents d'autres monuments.

LA MOTTE TILLY

Le problème du garde-corps du pavillon de la marquise a été

réglé. Commande a été passée pour la mise aux normes de l'installation électrique.

CATHEDRALE DE CHARTRES

L'étude sur la recherche de plomb et d'amiante est en cours. Pour la création des sanitaires, les travaux suivent aussi leur cours, lentement mais semblent en passe d'aboutir pour le prochain CHS!!!!!!

La salle polyvalente a été protégée des poussières et du froid par des panneaux transparents rajoutés aux vitraux.

CATHEDRALE DE BESANCON

Au moins citée pour ne pas oublier celui qui y travaille !

Prochaine visite du CHS au château de Talcy

Ambiances thermiques... Pique de rappel...

Il y a déjà plusieurs années un groupe de travail s'était réuni au CMN réunissant syndicats et administration pour aboutir à une note qui fut diffusée à tous les agents. Cette note précisait les recommandations et obligations auquel l'employeur devait se plier pour assurer des conditions de travail décentes aux agents en matière d'ambiances thermiques... et ainsi qu'ils ne soient pas complètement congelés ou cuits pendant les périodes climatiques extrêmes... Depuis la sortie de cette note de l'eau a coulé sous les ponts, c'est pourquoi (en cette saison froide) nous publions un récapitulatif des mesures à appliquer pour que les agents puissent s'en saisir (c'est les cas de le dire) et s'assurer de pouvoir travailler dans des conditions thermique à peu près décentes.

Voici les recommandations principales en période hivernale :

Ainsi l'article R232-5 précise t'il que «Les locaux affectés au travail doivent être chauffés pendant la saison froide.

Le chauffage doit être assuré de telle façon qu'il maintienne une température convenable (...). » L'article R232-9 ajoute que « L'employeur prend (...) toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre le froid et les intempéries. » De même l'article r 232-1-10 dit

que « Les postes de travail extérieurs doivent être aménagés de telle façon que les travailleurs, dans la mesure du possible :

- a) Soient protégés contre les conditions atmosphériques (...);
 - c) Ne puissent glisser ou chuter.
- Pour terminer l'Article R 235-2-9 prévoit pour les nouvelles réalisations que « Les équipements et caractéristiques des locaux de travail doivent permettre d'adapter

des conditions décentes de températures et d'exposition aux intempéries. Cela implique que l'achat de chauffage pour les agents postés et la mise en place de protection contre la pluie, le vent et le froid sont des obligations auxquels le CMN et les administrateurs qui le représente dans ses monuments ne peuvent pas se soustraire.

Même si le code du travail ne précise pas en détail les températures réglementaires les normes AFNOR précisent cependant ce qu'il est convenu d'appeler des températures recommandées.

Ainsi, 21° sont demandés pour un travail sédentaire de bureau en position assise et 19° si il y a une activité légère, 18° si l'on est debout et 15° quand le travail physique est soutenu.

Une autre notion celle de confort thermique peut faire varier les températures acceptables de 28° à 6° selon l'effort demandé par le travail et les capacités physiques des individus.

Pour les agents travaillant dans les bureaux, sachez

que la température ne devrait pas s'écarter de 16° à 33°

Pour le travail en extérieur par contre les normes sont beaucoup moins contraignantes et il sera laissé à l'appréciation du chef de service la conduite à mener.



la température à l'organisme humain pendant le temps de travail, compte tenu des méthodes de travail et des contraintes physiques supportées par les travailleurs. »

Il y a donc obligation pour l'employeur selon le terme de la loi de faire travailler ses employés dans

Cependant le groupe de travail à pu fournir des recommandations et des conseils qu'il serait bien d'appliquer.

Moyens d'action.

La fameuse **dotation habillement** qui permet non seulement au personnel recevant du public de recevoir les visiteurs décentement mais de servir de protection contre les intempéries... Ce qui nous a amené à demander que certaines pièces du vestiaires soient considérées comme « Equipement de protection individuel » ce qui aurait permis de sortir ces vêtements de la dotation et donc qu'ils ne soient pas impossibles... Mais le CMN refusa de considérer cet argument...

L'organisation du travail :

C'est souvent là que le bat blesse puisque les administrateurs ont du mal à intégrer certaines recommandations. Ainsi, un agent qui est exposé plus d'1h30 à des températures sous abri inférieur à 4° ou supérieur à 35° doit bénéficier à l'issue de cette période de 20 minutes de pause... Le temps d'exposition sera ramené à 1h à partir de 1° et de 37°. Les agents soumis à des intempéries peuvent également prétendre à une pause de 20 minutes.

Les postes exposés aux intempéries devront évidemment suivre une rotation régulière des agents. Il est également possible pour les agents administratifs comme pour les agents dans les monuments que les horaires de travail et d'ouverture soient aménagés (allongement de la pause méridienne ou fermeture anticipée). Il est toutefois rappelé que la durée journalière de travail ne peut être supérieur à 10 h ou inférieur à 5h30.

Par ailleurs, au-delà de 1°, de 36°, de rayonnement solaire direct en été, de vents forts ou de verglas le

travail ne pourra être fait en situation isolée (sauf ponctuellement, par exemple pour l'ouverture ou la fermeture du monument).

Fermeture du monument : En cas de situation exceptionnelle il appartiendra aux administrateurs de prendre des mesures conservatoires d'urgence, y compris la fermeture du monument. Par exemple en cas de vague de froid ou de chaleur intense, de tempête de neige, de tempête, d'inondations. De même, le gel, la foudre, les vents violents pouvant entraîner des chutes de matériaux ainsi, les inondations et les incendies...



Bref toutes les situations comportant un danger immédiat et direct doivent entraîner la fermeture du monument... Mais est-il besoin de le rappeler?..

Autres dispositions :

-Obligatoires selon le code du travail est de mettre à la disposition des personnels des boissons chaudes ou froides ou de mettre les moyens nécessaires permettant leur préparation.

-La mise en place de ventilateurs ou de chauffages d'appoint, mais à partir de 34° un ventilateur brasse de l'air chaud... On peut donc aus-

si acheter un climatiseur.

-Poser des stores peut aussi s'avérer un moyen efficace de lutter contre la chaleur.

-L'accès aux douches doit pouvoir être possible en période de canicule.

-Une bonne ventilation des locaux peut également permettre de lutter contre les fortes chaleurs.

-La mise en place de chauffage d'appoint (panneaux radiants) et de points isolés du sol froid est également recommandée.

-Surtout, la fermeture des espaces permet de lutter contre les courants d'air (sas, portes...).

-Pour le travail en extérieur, la réglementation rappelle que les postes doivent être protégés du vent, de la pluie mais aussi du rayonnement solaire direct et indirect... Il convient donc de protéger les postes de travail.

-Pour les cas où le travail en extérieur se fait en déambulation, des compensations en terme d'organisation du travail ou des abris (guérites) sur le parcours de l'agent doivent être aménagés.

Voilà, c'est à peu près toutes les recommandations que nous pouvons vous communiquer. Nous espérons qu'elles seront de bon conseil pour faire valoir vos droits à travailler dans des conditions dignes.

Si des problèmes étaient rencontrés dans l'application de ces mesures, n'hésitez pas à contacter vos élus en CHS qui porteront vos exigences.



Inspection CHS à Saint-Vincent Sur Jard, La CGT y était aussi!

C'est dans cette ancienne maison de pêcheur construite sur la côte vendéenne et intégralement aménagée façon début de siècle que Georges Clémenceau a séjourné une partie de sa vie à partir de 1919. Idéalement située à quelques mètres de la plage, au cœur d'une baie protégée et à l'orée d'une forêt de pins maritimes, ce monument jouit d'un cadre idéal dans lequel tout un chacun rêverait de travailler. Pourtant ce petit paradis terrestre n'a pas empêché les agents de connaître des problèmes de souffrance au travail. Heureusement, l'élément perturbateur a été écarté et si depuis les choses se sont nettement améliorées, l'ambiance au sein de l'équipe n'en reste pas moins lourde; on sent qu'il y a du vécu.

Si le bâtiment en lui-même ne présente pas de problème majeur vu qu'il a fait l'objet de restaurations il y a quelques années, on ne peut s'empêcher de remarquer la présence de gros déshumidificateurs dans chacune des pièces, ainsi que l'omniprésence de poussière en dépit de l'entretien et du soin qu'y apportent les agents. Normal à priori pour une vieille maison de bord de mer, ce qu'il l'est moins, ce sont les conditions de conservation des œuvres, car le monument possède une collection de trésors que nous a légué l'homme politique.

Situation d'autant plus préoccupante que les systèmes d'alarme et de télésurveillance ont été volontairement désactivés suite à une défaillance technique qui provoquait des déclenchements intempestifs. Ce problème, très largement discuté au cours du dernier CHS du mois de novembre n'a, bien entendu, toujours pas été résolu. Si bien qu'à l'heure actuelle, seul l'accueil/comptoir est sous alarme, laissant sans aucune protection les œuvres inestimables que recèle la modeste maison.

Côté conditions de travail, on ne peut pas dire que ce soit mieux. La billetterie/comptoir ne compte qu'un seul poste de travail pour... deux caissières. La porte de l'accueil s'ouvre difficilement depuis l'extérieur et le personnel a signalé des infiltrations d'eau de pluie sous les baies vitrées. Ces deux points n'ayant d'ailleurs jamais été signalés en CHS. Le coffre fort du régisseur est à la vue du public, une armoire électrique est dans la réserve librairie (risque incendie), le nouveau TPV est trop bruyant et l'éclairage de la pièce est insuffisant (il n'y a pas non plus d'éclairage de sécurité).

Des locaux administratifs et de jours ont été aménagés dans un bâtiment qui date des années 1980, il s'agit en fait de deux anciens logements de

fonction, malheureusement très mal aménagés. Il y a bien deux vestiaires hommes/femmes séparés, mais ils sont très peu utilisés, une pièce fait office à la fois de bureau, cuisine et salle de jours et la chambre forte où sont entreposées certaines œuvres, fait également office de bureau. Les anciennes salles de bains et cuisines ont gardé leur mobilier d'origine, ce qui est très pratique lorsque l'on héberge des vacanciers saisonniers, dans la plus grande illégalité, mais bon, c'est juste pour dépanner comme le dit si bien l'administrateur!

Si une étude sur l'amiante a bien été réalisée, par contre, impossible de mettre la main sur le diagnostic plomb. Même si l'administrateur affirme qu'il a bien été fait et qu'il n'y a pas de danger, il serait tout de même bon de s'assurer de la présence ou non de plomb dans l'eau et les peintures.

Une note d'optimisme tout de même, une grande partie de ces problèmes devrait être résolue avec le réaménagement de l'ensemble des bâtiments d'accueil et des locaux, espérons seulement que les agents soient assez patients, car le début des travaux n'est pas prévu avant 2009...

CALENDRIER PREVISIONNEL CHS 2008

• CHS Central	Jeudi 31 janvier 2008
• CHS Sud-Est	Mercredi 27 février 2008
• CHS Nord, Ouest, Ile-de-France	Jeudi 20 mars 2008
• CHS Sud-Ouest	Jeudi 10 avril 2008
• CHS Paris-Emerainville	Jeudi 15 mai 2008
• CHS Centre et Est	Jeudi 05 juin 2008
• CHS Central	Jeudi 26 juin 2008
• CHS Sud-Est	Mercredi 24 septembre 2008
• CHS Nord, Ouest, Ile-de-France	Jeudi 16 octobre 2008
• CHS Sud-Ouest	Jeudi 06 novembre 2008
• CHS Paris - Emerainville	Jeudi 27 novembre 2008
• CHS Centre et Est	Jeudi 11 décembre 2008

Statistiques: Quand le CMN se prend pour l'INSEE

Vous l'aurez sans doute remarqué, lorsque vous faites vos courses ou bien quand vous vous rendez au magasin de bricolage du coin, il est de plus en plus courant d'annoncer son code postal lorsque l'on passe à la caisse. (Ce qui, à titre personnel, m'a valu quelques déconvenues, car j'avais tendance à donner mon code de carte bleu et à composer mon code postal. Et oui, j'ai du mal à faire plusieurs choses à la fois!). Si au début, cette pratique pouvait nous paraître quelque peu singulière, nous nous sommes finalement habitués à donner nos cinq chiffres à la gentille caissière qui nous expliquait patiemment que: « c'est pour les statistiques ». Visiblement, cette technique a fait des émules, car désormais, ce n'est plus seulement chez Casto, que vous donnez votre code postal, mais aussi quand vous allez visiter des monuments, notamment ceux gérés par le CMN. Les caissiers et vendeurs récemment équipés de TPV (caisse informatique) voient très certainement de quoi je parle.

En effet, ces bijoux technologiques, qui, soit dit en passant, ne sont pas donnés (j'ai eu l'occasion de voir la facture, mais chut...) permettent non seulement d'imprimer de beaux tickets en couleur, accessoirement de fliquer les caissiers (mais ceci est une autre histoire) et aussi de produire des statistiques. En plus de l'encaissement et de l'accueil, les caissiers doivent désormais jouer aux enquêteurs de l'INSEE, car après chaque vente, ils doivent systématiquement et obligatoirement s'informer de la provenance du visiteur.

Le fameux « where do you come from ? » est donc devenu un véritable rituel aux billetteries des monuments, à tel point que certains en rêvent même la nuit. Un rituel, voir un reflex conditionné, notamment à la fin des longues journées

de travail en haute saison, où le caissier, épuisé par tant de noms de lieux exotiques, s'entend parfois répondre dans un français impeccable: « en fait, je viens de Paris »! A l'inverse, il arrive aussi parfois, que nos amis anglosaxon, tellement enthousiastes d'avoir trouvé quelqu'un qui parle, comme eux, la langue de Shakespeare, se lancent dans une discussion à un rythme effréné, avec le pauvre caissier qui n'en demandait pas tant. Enfin, dans le pire des cas, le visiteur ne parle pas un mot d'anglais, ni aucune autre langue à peu près connue, ce qui devient alors très problématique, car le ticket ne peut être imprimé qu'une fois la provenance validée. Inutile de vous dire que bien souvent, le malheureux fini catalogué dans un pays qui ne doit pas avoir grand chose à voir avec le sien!

Ainsi en est-il pour les touristes étrangers, en revanche pour nos compatriotes autochtones, la question est plus complexe. Car en plus du pays, le caissier doit également s'enquérir du département d'origine, d'où le fameux code postal (ben oui ç'aurait été trop facile sinon!). A ce rythme là, tous les caissiers du CMN seront bientôt prêts à passer le concours de la poste, car je vous assure qu'après six mois de billetterie dans ces conditions, on fini par les connaître nos départements! Sinon, on peut toujours profiter de l'occasion pour essayer de faire son loto, sauf qu'une grille a 49 numéros et que nous avons 98 départements (en comptant les DOM); décidément le monde est mal fait.

Certains responsables ont aussi vanté les mérites du système par son côté « sympathique » qui permettrait d'échanger et d'engager le dialogue avec les visiteurs, si cela peut-être en partie vrai dans les petites structures à faible fré-

quentation, je vous laisse imaginer ce que cela peut donner, le week-end à la Saint-Chapelle pendant les heures de pointes (combien de visiteurs par jours déjà ?) ou pendant les dimanches gratuits et, encore mieux, lors des journées du patrimoines. Car bien sûr, la gratuité ne dispense pas de délivrer des tickets!

Entre les files d'attente qui s'allongent et les visiteurs qui pestent, les caissiers, sous pression, sont bien obligés d'accélérer le mouvement, ce qui nuit à la qualité de l'accueil, mais surtout peut entraîner des erreurs de caisse au grand dam des régisseurs, responsables, rappelons le, sur leurs deniers personnels.

L'autre jour encore, dans la précipitation, j'ai saisi le numéro de département d'un visiteur (il venait du Val de Marne), au lieu de la quantité de tickets. Résultat: 94 tickets sont sortis d'un seul coup! Heureusement pour moi, c'est arrivé pendant un dimanche gratuit.

Sans compter les visiteurs qui disent n'importe quoi, ou bien ceux qui refusent carrément de répondre; ce qui en dit long sur la fiabilité de ces chiffres sur lesquels le CMN base, en partie, ses campagnes de communication.

Plus grave encore, la méthode utilisée est complètement incohérente, car en réalité, ces statistiques ne sont pas construites sur la fréquentation individuelle, mais sur des lignes de ventes; je m'explique. Si un visiteur paye pour plusieurs personnes venues de différents endroits, le caissier ne pourra enregistrer qu'une seule provenance! Bien entendu, j'ai fait part de ces observations, on m'a alors répondu que cela permettrait tout de même de se faire une idée (sic); j'ajouterai une idée fautive... Ce même responsable, m'a par ailleurs affirmé que ce

cas de figure ne se présentait pas très souvent. En réalité, et j'en fais tous les jours l'expérience, ça arrive tout le temps! Que se soit la mamie parisienne qui sort avec ses petits enfants provinciaux, l'étudiant qui fait découvrir son pays à son correspondant étranger ou tout simplement des amis en ballade dominicale, sans compter les groupes de 30 ou 40

personnes venant chacune d'un lieu différent, en fait on constate qu'il est relativement rare de venir seul visiter un monument, et c'est peut-être sur cette donnée, à mon sens fondamental, que nos responsables, si friands de chiffres et de statistiques en tout genre, devraient en priorité se pencher.

Aller, une dernière anecdote pour la fin : alors que je demande à un

couple d'où ils viennent, le mari me répond: « je suis italien, ma femme est slovaque, mais en ce moment nous habitons à Londres ». Peut être que le service informatique devrait nous rajouter une catégorie «Europe», voir « International », au moins comme ça les caissiers seraient tranquilles!

PETITE HISTOIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES à l'attention de nos administrations

Nous citons fréquemment Prosper Mérimée pour son implication dans l'inspection des monuments historiques mais ... rendons à César ... En réalité François Guizot, ministre de l'intérieur, créa en 1830 le poste d'inspecteur des « Monuments historiques de la France » pour Ludovic Vitet, jeune avocat, écrivain et journaliste, à l'origine donc de notre CMN.

Mais plus encore Vitet remit à Guizot en 1831 un rapport décisif à l'issue de sa première tournée dans le nord de la France, traitant non seulement des monuments mais aussi des musées, des bibliothèques, des archives et des écoles d'enseignement artistique : serait-il ainsi à l'origine même de notre ministère ?

Ce rapport a été utilisé par Victor Hugo pour sa « Guerre des démolisseurs » écrit en 1832 un an après la parution de « Notre-Dame de Paris ». Bien belle histoire non ?

En 1834, Vitet est appelé à d'autres charges. Prosper Mérimée prend le relais et fonde en 1837 la Commission des monuments historiques chargée d'attribuer les subventions pour la restauration des monuments.

Et l'histoire continue. Le Service des Monuments historiques multiplie ses missions de sauvegarde, relevant l'intérêt des monuments à travers tout le pays et ce, quel qu'en soit l'époque, l'importance ou le propriétaire. Une première liste est établie en 1840. L'idée de l'Inventaire général est lancée et les interventions sont confiées à des architectes sélectionnés dont le jeune Viollet-le-Duc.

En 1842, Mérimée définit les premières procédures de classement ... Mais reprenons dès le début – eh oui car

même nos rois ont leur mot à dire dans l'affaire – un début qui remonterait à Clovis – le vase de Soissons - mais bon « la tradition dit que ... » et les preuves alors ! Toujours est-il qu'en 1535, sous le règne de François 1er, une première institution culturelle est créée avec une surintendance des bâtiments royaux : la Conservation du patrimoine architectural du Roi. En 1537, le Dépôt légal est institué, destiné à la fondation du Conservatoire national des imprimés. Les bases du droit de la culture sont ainsi établies.



"A l'assaut des vieilles pierres. Aussi fort soit-il, aucun château ne peut résister au touriste ..."

Victor Hugo, Le Rhin

Richelieu, Louis XIV et Louis XV feront le reste en développant le périmètre d'action politique de l'État dans tous les arts. Enfin en 1763 la Galerie d'Apollon du Louvre est ouverte au public : les collections royales sont présentées au plus grand nombre ... Prestige ! Puis vint la confiscation des biens du clergé en 1790 ... Le concept de «monument historique» est abordé une première fois à l'assemblée constituante et en 1792 dans l'urgence du contexte de crise l'Assemblée Législative décrète des mesures de conservation pour les oeuvres d'art

menacées par la Révolution. Les premiers musées sont organisés.

Oui une bien belle histoire en vérité et si seulement nous pouvions définitivement en prendre conscience. Le CMN doit beaucoup au passé et à toutes ces individualités qui ont su oeuvrer pour ce qui est aujourd'hui notre propre service public, autonome, de la culture.

Le 30 mars 1887 la loi jette les bases juridiques de l'action du service des monuments historiques. Le 10 juillet 1914 la CNMH est créée « en vue de recueillir des fonds destinés à l'acquisition et à la conservation de meubles et d'immeubles classés ... ». Le 31 décembre 1921 la CNMH, élargie aux sites classés – CNMHS – se fait affecter les recettes du droit d'entrée relatif aux monuments appartenant à l'État. Dès lors et avec l'institution du CMN le 22 avril 2000 l'administration des MH n'aura de cesse de développer ses services – en parallèle du ministère - autour d'une mission fondamentale toujours répétée à travers les siècles : la présentation au public des monuments et des collections de l'État.

Alors aujourd'hui ! Mais que l'on s'abstienne de nous parler d'exploitation et de rentabilité et de contrat de performance ! Et de tourisme ! Et comprenons plutôt que Ludovic Vitet, Prosper Mérimée, Victor Hugo, Viollet-le-Duc ... ont eu cette intention, simple comme une évidence, de nous transmettre des outils de réflexion et d'action, pour établir la permanence culturelle de notre patrimoine : un lieu de rencontres, de découvertes pour les visiteurs, et un objet de connaissance.

Une histoire de ouf !

Premier acte :

Château d'If - Le CMN annonce sans le dire aux agents que désormais les surprimes et indemnités des dimanches et jours fériés leur seront supprimées les jours de FERMETURE EXCEPTIONNELLE du château.

Deuxième acte :

Le CMN nous oblige tous à rapporter piteusement aux magasins concernés les 10 ou 20% de remise sur la dotation vêtement. De quoi se sentir un peu ridicule non ? De ce fait d'ailleurs ce fut pour certains un véritable casse-tête et je connais des agents qui du coup ont réglé plusieurs fois la remise ... Bref passons.

Troisième acte :

Château d'If - Harcèlement ? Le CMN pour l'instant prend en charge les titres de transport de la compagnie maritime qui assure la desserte des îles de Marseille. De toute façon en ce qui concerne le château et son accès, à part le jet-ski peut-être, il n'y a pas vraiment le choix. Pour un euro supplémentaire et en accord avec la ville la compagnie offre la possibilité d'accès gratuit à tous les transports urbains. Septembre, octobre, novembre, décembre ... Pas de souci (et puis à Paris la carte orange et patati et patata ...). Et bing ! Le 1er janvier 2008 - pour fêter la nouvelle année - le CMN décide subitement de faire payer aux agents l'euro supplémentaire ... Merci. Total = 11 euros pour le CMN ... No comment.

Quatrième acte :

À l'occasion d'une soirée dans un certain monument deux agents assuraient l'encadrement et la sécurité en heures supplémentaires : payables bien-sûr ! Eh bien non ! car après la soirée ces deux agents ont appris qu'ils ne pouvaient que récupérer ...

Épilogue :

Un nouveau concept est né : travailler à perte. Et c'est vraiment formidable. C'est grand, c'est drôle ... Parce que c'est absurde. Et il nous reste plus qu'à dresser nous-même la facture de tous les petits et grands services que nous rendons gratuitement au CMN : création des animations scolaires, visites commentées, recherches scientifiques, accueil en langues étrangères ... Allô ? Allô ? Je ne vous entends plus. À propos nous souhaiterions connaître la somme dépensée pour le dernier CHS sud-est organisé à Paris ...

Oh fan ! c'est compliqué de monter les plannings aujourd'hui ...

Assez ! Cela suffit ! Nous avons compris. C'est clair : il n'y a plus une once d'ombre de monnaie dans le trésor public ! Oui mais alors ... Et la suite ? Qu'attendez-vous de nous ? Nous qui sommes d'une extrême vigilance quant à l'ouverture quotidienne des monuments ... En Île de France comme en province la question se pose dans la première quinzaine de chaque mois : si l'enveloppe budgétaire des vacances est vide alors comment assurer la vie de nos monuments puisque nous avons également le droit de prendre nos congés et de profiter de nos journées libérées ... Et pourtant nous ne baissons pas les bras : je sais que bon nombre de collègues s'acharnent à trouver une solution en imaginant des scénarios impossibles. Oui je vous entends très bien : et l'*externalisation des services alors? La contractualisation à tout cran ? Le spectre de la RMN et de la nouvelle gestion des musées se profile gros comme une figue d'été toute fraîche à cueillir sur l'arbre tout «estransiné» du CMN d'aujourd'hui. Seulement nous avons cette originalité de connaître chaque pierre de chaque mur de chaque enceinte de chaque partie de nos monuments. Y compris les réseaux électriques et autre forme d'alimentation. Eh oui ! Et même l'accueil qui est notre spécificité. Et la sécurité. Et la visite. Et la régie. Et l'organisation des services. L'État nous a formé pour cela. L'État a donc payé. Alors pour nous remplacer ? La figue devient sèche comme les fruits de Noël non ? Pensez plutôt à respecter le travail de nos collègues vacataires sous contrat avec le CMN et qui sont - on le crie bien fort - aussi performants sinon plus que nous-même : titularisez les besoins permanents et créez les postes à la hauteur de nos monuments. Et là vous verrez comme les fruits des quatre saisons sont bons pour une juste économie : bon accueil donc bonne rentabilité.

Laurence Arias

If castle à Marseille, la plus belle ville du monde ...

* Externalisation : privatisation qui ne veut pas dire son nom ...

Travailler plus pour gagner moins.... exactement ce qui m'arrive après 15 ans de service pour les monuments hystériques !

Quand je suis arrivée au Puy, le poste était assorti d'un logement de fonction. Pendant 10 ans j'en ai bénéficié avec plus ou moins d'astreintes non définies mais réelles, sans textes et sans signer quoi que ce soit: rien.

En octobre je passe à 80% après avoir longtemps été à 70 % et ceci pour être avec mes enfants. Même si la vie de famille n'est pas considérée comme du travail, ça représente du temps, et le fait de ne pas payer de loyer permet ce genre de chose et peut attribuer quelques heures en plus à un collègue vacataire...80% pour pouvoir changer de voiture et là, big ! on m'annonce que j'en ai bien profité mais que j'allais payer un loyer ... Ce qui va représenter au mieux 1/3 de mon salaire en moins, au pire la moitié... Olé !

M'annoncer ça à quelques semaines de l'augmentation de monsieur Sarkozy... Je me disais naïvement que dans la fonction publique c'était bien qu'il puisse y avoir des aides de ce genre, et surtout pour les femmes élevant seules des enfants....

Allez ! gardons le moral ! sinon on est fichu !

COMMUNIQUE CFDT-CGT

Boycott de la CAP des agents contractuels du CMN

Une première au CMN, l'intersyndicale CFDT-CGT a décidé de boycotter la CAP de ce jour.

Depuis le 29 novembre, nous avons demandé une audience auprès du président du Centre des monuments nationaux afin de discuter de différents dysfonctionnements survenus lors des CAP des différents groupes des 11 et 12 octobre. Si le directeur général et la direction des ressources humaines ont bien voulu nous recevoir, notre demande s'adressait au président. Et pour cause, on ne peut nous dire en CAP que des arbitrages relèvent du président, décisionnaire et signataire de l'ensemble des mesures CAP, et lorsque des problèmes adviennent, ne pas l'avoir comme interlocuteur.

Les différents dysfonctionnements que nous souhaitons – et que nous souhaitons toujours – évoquer sont les suivants :

- si ces premières CAP se sont tenues sans aucun règlement intérieur (ce que nous ne souhaitons plus voir à l'avenir), rappelons que celui-ci précise que des réponses sont données ou en séance ou sur le compte-rendu ;
- or la majeure partie des décisions ont été reportées hors séance. Nous demandons – comme cela se fait pour les CAP des agents fonctionnaires – que les avis soient rendus en séance ;
- les arrêtés de décisions ont été diffusés en même temps que les procès-verbaux ce qui signifie que le président a signé des décisions alors même que les représentants du personnel n'ont pas validé les procès-verbaux ;
- dans certains groupes, le volant de points mis à disposition des représentants du personnel est très faible et par conséquent, leurs propositions très limitées ;
- non content de limiter le champ d'intervention des représentants du personnel, le CMN fait fi de nombre de nos remarques et propositions.

Parce que les salaires sont un enjeu majeur, ainsi que les déroulements de carrière et la reconnaissance des compétences et des métiers, les représentants élus du personnel entendent porter haut et fort les revendications des agents.

Au travers de ce boycott, nous signifions au CMN, que nous ne nous contenterons pas d'un rôle de figuration auquel il aimerait bien nous cantonner.

Paris, le 20 décembre 2007.

Un verre: ça va. Trois verres : bonjour les dégats !

Depuis cet automne, le CMN a lancé une action d'information et de sensibilisation en matière d'alcoolisme à l'intention des équipes des monuments intéressés. Cette action est notamment axée sur le témoignage d'un agent confronté à la dépendance que peut engendrer l'alcool (intervention sur place d'1h30) ainsi que des données juridiques et médicales. Malheureusement nous constatons lors des différents CHS que peu d'administrateurs ou de chefs de service ont fait une demande auprès du CMN pour organiser au sein de leur service ce débat. Nous ne saurions trop encourager les responsables à organiser au sein de leurs équipes ce débat d'autant plus qu'un agent touché par l'alcoolisme a le courage de témoigner et est prêt à se rendre sur les monuments et que le CMN soutient pleinement cette démarche.

L'alcoolisme est parfois minimisé par la personne concernée. Il peut toucher la vie professionnelle comme la vie personnelle. Il peut occasionner des problèmes professionnels, familiaux, sociaux... Au même titre qu'aujourd'hui des lois permettent une prise de conscience des effets du tabagisme actif mais aussi passif, ayons une prise de conscience sur les problèmes liés à l'alcool. Sommes-nous vraiment conscients de notre rapport avec l'alcool ? Et s'il est parfois difficile d'accepter dans son entourage une personne dépendante, n'oublions pas que c'est avant tout une maladie. Comment la combattre ? C'est peut être au travers des réunions que propose Eric Bertazon, chargé de mission pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, que des réponses seront apportées par chaque participant qu'il soit confronté ou non à l'alcool.

Quand le CMN a de bonnes idées, la CGT n'hésite pas à se joindre à lui. Faites exploser le calendrier des réunions !

Après les chutes de pierres, le lancé de parpaing ! L'année 2008 commence bien à la Basilique de Saint-Denis...

Les caissiers de la Basilique de Saint-Denis n'ont décidément pas de chance. Alors que 6 mois viennent de s'écouler depuis la réfection de la billetterie, qui d'ailleurs commence déjà à montrer quelques signes de dégradation, ils ont eu la surprise le 2 janvier dernier, de découvrir une des vitres sérieusement endommagée. Heureusement, comme il s'agit d'un double vitrage de sécurité, il n'y a pas eu d'intrusion. Premier réflexe, prévenir les responsables qui, bien entendu, étaient déjà au courant et qui se sont bien gardé d'avertir les caissiers, ce qui aurait au moins eu le mérite de leur épargner le choc émotionnel! Pour la petite histoire, il se trouve qu'un déséquilibré, sans doute frustré par la fermeture annuelle du premier janvier, s'est amusé à balancer un énorme parpaing en béton contre une des vitres de la billetterie. Après quoi il a réussi à s'introduire dans la nécropole royale en grim pant, on ne sait comment, jusqu'à un vitrail (qui se trouve quand même à plusieurs mètres au-dessus du sol!) pour finir son périple sur le tombeau de François Ier. Bien entendu, l'alarme s'est déclenchée et l'agent d'astreinte a immédiatement prévenu les forces de police qui ont bien mis trois quarts d'heures à arriver!

Petit problème, nous sommes alors en période de forte fréquentation, vacances de Noël obligent et surtout en pleine opération « Contes et histoire ». Et comme un fait exprès, un manège situé près de la Basilique avait été incendié quelques jours auparavant. Bref, rien de mieux pour valoriser l'image du monument et de la Seine-Saint-Denis aux yeux des visiteurs! Bien entendu, comme il n'est pas question d'intervenir en urgence, on se contente de cacher la misère et les caissiers par la même occasion, en apposant de grandes affiches sur la vitre brisée. Déjà qu'il faisait sombre...

En fin de matinée, le ballet des responsables commence, avec notamment l'ABF qui vient constater les dégâts dans le monument sans se soucier le moins du monde de la billetterie. Ce sont d'ailleurs les caissiers eux-même qui lui feront remarquer l'ampleur du désastre. Quant à l'administrateur, il n'a évidemment pas pris la peine de se déplacer, ni même d'appeler; c'est dire le peu de cas que l'on fait des caissiers et de leurs conditions de travail! Du moment que le droit d'entrée est encaissé, c'est le principal! D'autant plus qu'un des responsables a affirmé que cette vitre n'était pas prête d'être changée. Rappelons que le prochain CHS Nord Ouest Île-de-France aura lieu au mois de mars prochain, et qu'il serait bon que d'ici là, le problème ait été réglé.

Erratum: Hourra ! Aujourd'hui le 8 janvier 2008, une entreprise est intervenue pour changer le vitrail endommagé, par contre la vitre de la billetterie devra encore attendre. Pourquoi ? ont osé demander les caissiers. « On n'est pas vitriers », leurs ont répondu les ouvriers. Enfin, il semble que l'administrateur ait tout de même daigné se déplacer jusqu'à Saint-Denis vendredi dernier, soit 3 jours après.

Vacances din ch' Nord : de Wormhout à Wimille.

Lorsque l'on se promène sur les routes du Nord de la France, chaque panneau signalétique indique un monument classé (églises, moulins à vent...). Et, sans pour autant l'avoir visité, je retiendrai qu'à Wormhout existe le musée Jeanne Devos. En effet, chaque panneau indiquant la ville indique par la même occasion ce musée. Mais qu'est-ce donc que ce musée mentionné à des kilomètres à la ronde. Somme toute, l'accumulation d'objets du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} durant toute une vie entière et que la citoyenne Devos a légué à la ville. Soit.

Quitte à être dans le Nord, j'en ai profité pour faire un saut dans le Pas-de-Calais et voir la fameuse colonne de Wimille. Il faut savoir que la colonne de Wimille fut construite en souvenir d'une des toutes premières cérémonies de remises de Légion d'honneur par Napoléon en présence de 100 000 soldats. Rappelons également que si peu de Français, voir peu d'Artésiens, connaissent la colonne, les Anglais, eux, durant la Seconde Guerre Mondiale n'ont pas hésité à cribler de balles l'Empereur qui n'en est pas moins resté stoïque. Oui mais voilà, si je me suis rendue à la colonne, c'est que je suis agent du CMN et que j'en avais et la connaissance de l'existence de ce monument et la curiosité car, il ne faut pas s'attendre à quelque indication pour vous conduire aux pieds de l'empereur. Si la colonne est visible d'assez loin, pourtant rien n'est fait pour vous y conduire. Et les petits monuments ayant des horaires à proportions égales à leur notoriété, je suis arrivée quelques minutes avant la fermeture...qui est à 16 heures ! Mais ce monument a au moins le mérite d'être ouvert...pour l'instant...

Bref, voici comment un musée communal joue mieux en notoriété qu'un monument national. A bon entendeur...

Changement de cap : maintenant c'est «travailler plus longtemps, plus vieux, pour gagner moins»

Le président de la République devait lors de sa conférence de presse donner consistance à ce qui était annoncé comme la deuxième étape de sa présidence.

A l'issue de cet exercice, tout le monde restera sur sa faim, nombre de mesures ayant déjà été maintes fois annoncées.

A nouveau, les salariés apparaissent comme les grands oubliés, pour ne pas dire les grands sacrifiés de la rhétorique présidentielle.

Ainsi, la première priorité des salariés, celle du pouvoir d'achat, a été purement et simplement, escamotée du discours liminaire du président. Ce n'est qu'au détour d'une question que le président a avoué son impuissance en la matière, prétextant le mauvais état des finances publiques dont il est pourtant le premier responsable. Il a écarté toute augmentation du SMIC et argué son impuissance à formuler quelques orientations aux entreprises en matière de salaires.

L'ex candidat du pouvoir d'achat a laissé place au président de la rigueur sociale.

En cette période de hausse des prix tous azimuts, les salariés ne peuvent accepter cette baisse programmée du pouvoir d'achat.

Concernant le temps de travail, le président a annoncé son intention de voir en 2008 la fin des 35 heures et réitérer pour la énième fois son slogan «Travailler plus, ...».

Pour les salariés, tout confirme qu'il est grand temps de se faire entendre et de construire des mobilisations syndicales unitaires pour faire valoir leurs priorités revendicatives.

La commission exécutive de la CGT du 10 janvier fera des propositions en ce sens.

Montreuil, le 8 janvier 2008.

AdhèreZ... Ré-adhèreZ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros, correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Signature :

(1) rayer la mention inutile.